

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve 56^{ème} Ruota D'Oro - 94^{ème} G.P. Festa del Perdono est organisée par la A.S.D. Futura Team et la Pro Loco de Terranuova Bracciolini - Piazza della Repubblica, 16 - 52028 Terranuova Bracciolini (AR) - Tel. et fax (+39)055-9737095 - e-mail: ctbcomm@val.it et se dispute Mardi 29 Septembre 2026.

Président de l'Organisation: Mr. Walter Pierazzi - Asd Futura Team - Via Montemassi, 48 - 52026 Castelfranco Piandiscò (AR) - Tel et Fax (+39)055-960679 - email futurateam2004@gmail.com

Directeur de l'épreuve et « Safety Manager » : M. Stefano Ronchi - Via San Savino, 17 - 48034 Fusignano (RA) - cell. (+39)329-5673386 - Email: stefano.ronchi1970@libero.it - Tessera FCI n. 605015T - UCI n. 10035729831

Directeur adjoint de l'épreuve : M. Raffaele Babini - Via Donati, 2 - 48018 Faenza (RA) - cell. (+39)335-6511776 - Email: babiniraffaele@libero.it - carte FCI n. 035925F - UCI n. 10035584230.

Directeur adjoint de l'épreuve : M. Ercole Mealli - V.le De Gasperi, 14 - 52026 Castelfranco Piandiscò (AR) - cell. (+39)338-8362798 - Email: ermealli@tin.it - Carte FCI n. 848134S - UCI n. 10035816828

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est une manifestation internationale classe MU 1.2 réservée à la catégorie Under 23 pour Sociétés affiliées à la FCI et à l'UCI., inscrite au calendrier UCI Europe Tour. Conformément à l'art. 2.10.008 du règlement UCI, elle attribue les points suivants aux classements UCI : 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 - 3 - 1 - 1 - 1 aux 10 premiers coureurs classifiés. L'épreuve est disputée sous les règlements de l'UCI.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'art. 1.2.049 l'épreuve est sur invitation et l'inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'engagement qui doit parvenir au moins 20 jours avant la date de l'épreuve. Conformément à l'art. 2.1.005 du règlement UCI, elle est réservée aux équipes continentales UCI, équipes professionnelles cyclo-cross UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club. Conformément à l'art. 2.2.003bis les équipes seront composées de 5 (cinq) coureurs et, sans préjudice de l'article 1.2.053, elles ne pourront pas participer avec moins de 4 (quatre) coureurs. Les équipes doivent confirmer les noms des coureurs titulaires et des deux remplaçants 72 heures avant l'épreuve.

Pour éventuelles indemnités de participation (frais de voyage, de pension) sont valables les règles mentionnées dans le bulletin d'engagement et la lettre d'invitation. Le Directeur Sportif est responsable des coureurs et des membres de son équipe, communiqués officiellement à l'organisation au moment de l'accréditation et doit se trouver à bord de la voiture de l'équipe accrédité à l'échelon course.

L'Organisation, pour sauvegarder l'image et la réputation de l'épreuve, se réserve le droit de refuser, même après l'invitation et jusqu'au moment du départ, la participation des coureurs ou des équipes qui avec leurs actes ou déclarations ne respectent pas les principes éthiques et les obligations prévus par l'art. 1.1.023 UCI.

ARTICLE 4. DOCUMENTATION POUR APPROBATION

L'épreuve se dispute sur le parcours indiqué dans les documents suivants : • Plan du parcours • Profil du parcours • Description du parcours • Itinéraire horaire • Plan et profil des trois derniers kilomètres • Plan zone dérivation voitures • Déclaration du directeur de l'épreuve et son adjoint • Liste des hôpitaux le long du parcours • Plans des lieux de départ et arrivée avec indication des sièges du Collège des Commissaires, Contrôle Antidopage, Secrétariat, Salle de Presse, et Direction de l'Organisation.

ARTICLE 5. PERMANENCE

La permanence de départ se tient dès 17h.00 Lundi 28 Septembre 2026.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence Lundi 28 Septembre, de 17h.30 à 19h.00 et Mardi 29 Septembre de 09h.00 à 10h.00 chez la Coop Margherita - Via Prima Strada Lungarno, 146 - Loc. Le Coste de Terranuova Bracciolini.

Conformément à l'art. 2.2.026 du règlement UCI il ne faut pas modifier les numéros des dossards et des plaques de cadre.

La permanence à l'arrivée sera chez le bureau du Pro Loco sur Piazza della Repubblica, 16 au coin avec Via E. Toti, 6 à Terranuova Bracciolini, à 500 m. de l'arrivée.

ARTICLE 6. REUNION TECHNIQUE

La réunion technique des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, avec le Directeur de l'épreuve, les Membres du Collège des Commissaires et le représentant du Secteur de la Route de la F.C.I. aura lieu Mardi 29 Septembre à 10h.30 chez la Salle de Réunion de la Coop Margherita – Via Prima Strada Lungarno, 146 - Loc. Le Coste de Terranuova Bracciolini.

ARTICLE 7. REUNION « SECURITE SUR LA COURSE »

Conformément au règlement UCI art. 2.2.034bis la réunion « Sécurité sur la Course » du Directeur de l'épreuve, le « Safety Manager » de l'épreuve et les Membres du Collège des Commissaires avec la police, les motos sécurité, le service médical, les photographes, l'opérateur tv et tous les pilotes des véhicules officiels à l'échelon course aura lieu Mardi 29 Septembre à 11h.00 chez le Sala Riunioni Coop Margherita Via Lungarno, 146 - Loc. Le Coste de Terranuova Bracciolini.

ARTICLE 8. RASSEMBLEMENT DE DEPART

Les coureurs effectueront la signature de la feuille de départ et la présentation de l'équipe complète de 11h.00 à 12h.15 selon l'ordre indiqué dans le communiqué prévu à cet effet dans le Parco Pubblico Attrezzato. Le rassemblement de départ se tiendra dès 12h.45 sur Via Prima Strada Lungarno - Terranuova Bracciolini et le départ réel aura lieu à 13h.00 sur Viale Europa, Terranuova Bracciolini (AR) après un trajet neutralisé de 1.6 km.

ARTICLE 9. PASSAGES A NIVEAU

Il n'y a pas de passages à niveau sur le parcours.

ARTICLE 10. CONTROLE ANTIDOPAGE

Le contrôle antidopage, selon le règlement de l'UCI – ITA (International Testing Agency), sera effectué chez le Parco Pubblico Attrezzato de Terranuova Bracciolini (AR), Viale Europa. Un contrôle antidopage pourra être effectué aussi par les organes de l'Etat Italien selon le règlement UCI.

ARTICLE 11. RADIO-TOUR

Seulement les voitures accréditées et autorisées peuvent suivre la course et doivent être munies d'appareil radio qui peut recevoir « radio-tour » en italien et français ou anglais. Les informations de la course sont émises sur la fréquence VHF 169.9125

ARTICLE 12. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Conformément à l'art. 2.3.029 du règlement UCI, le service d'assistance technique neutre aux coureurs est assuré au moyen de 3 voitures du TEAM RACING SERVICE dûment équipées. Le dépannage par moto n'est pas permis.

ARTICLE 13. PENALITES

Le barème de pénalités du règlement l'UCI art. 2.12.007 est le seul applicable.

ARTICLE 14. CLASSEMENTS ET PRIX

Les classements suivants seront établis :

1. Classement individuel d'après le temps
2. Classement des S.I.
3. Classement des G.P.M.

1. Classement individuel d'après le temps

Le classement individuel est établi par l'ordre dont le coureur atteint la ligne d'arrivée.

Les prix suivants sont attribués selon le règlement international et les lois de l'Etat Italien aux 20 premiers coureurs classés. Les coureurs seront informés avant le départ au cas où il y ait des autres prix au delà du classement aussi bien que la modalité d'attribution dans le cas d'ex aequo.

Class	Euro	Class	Euro	Class	Euro	Class	Euro
1	2,425.00	6	180.00	11	60.00	16	60.00
2	1,210.00	7	180.00	12	60.00	17	60.00
3	610.00	8	120.00	13	60.00	18	60.00
4	305.00	9	120.00	14	60.00	19	60.00
5	240.00	10	60.00	15	60.00	20	60.00

Conformément au règlement du secteur route de la F.C.I., le montant des prix du classement individuel est de **€ 6.050,00**

Ce montant sera viré à la ACCPI (Associazione Corridori Ciclisti Professionisti Italiani) - c/o Palazzo CONI - LCP/FCI - Via Piranesi 46 - 20137 MILANO - CF e P.IVA 07419480152) 7 jours avant l'épreuve et la ACCPI s'occupera, sur la base du classement final approuvé par le Jury, de la subdivision et le paiement des prix à chaque coureur et/ou à son délégué pour les prix uniquement par virement bancaire.

Le prix final pourra varier selon l'imposition de chaque coureur. A la fin de l'année l'ACCPI lui enverra une « certification unique » à insérer obligatoirement dans la déclaration des revenus.

PRIX SPECIAUX

2. Classement des S.I.

Les prix seront remis au vainqueur de chaque S.I. individuel indiqué sur le parcours de l'épreuve.

Campogialli	Km. 9,9
Montemarciano	Km. 40,7
Persignano	Km. 60,3
2 ^{ème} Passage sur Piantravigne	Km. 110,0
Traiana	Km. 138.5
2 ^{ème} Passage sur Cicogna Valcello	Km. 163.3

3. Classement des G.P.M.

Le classement des G.P.M. est établi par le total des points attribués à chaque G.P.M. indiqué sur le parcours de l'épreuve. Le vainqueur est obligé de terminer l'épreuve.

G.P.M. Points : 7 – 4 – 1 aux trois premiers classés. En cas d'égalité de points il est fait appel à l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.

1 ^{er} Passage sur Cima Berna	Km. 26,5
2 ^{ème} Passage sur Cima Berna	Km. 49,3
3 ^{ème} Passage sur Cima Berna	Km. 73,5
4 ^{ème} Passage sur Cima Berna	Km. 98.8

Aux vainqueurs des S.I. et G.P.M. leur seront donné des produits du territoire.

ARTICLE 15. DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec les directeurs de l'épreuve. (Article 2.3.039 du règlement UCI).

ARTICLE 16. RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement est autorisé à partir du 30^{ème} km. jusqu'à 20 km. de l'arrivée dès les voitures des équipes à l'échelon course et pied à terre par le personnel des équipes (uniquement dès les zones réservées signalées) conformément aux art. 2.3.025, 2.3.025bis et 2.3.027 du règlement UCI.

ARTICLE 17. PROTOCOLE

Conformément au règlement UCI art. 2.3.046, les trois premiers coureurs et les vainqueurs des classifications secondaires (S.I. et G.P.M.) doivent se présenter à la cérémonie protocolaire de l'épreuve dans un délai de 10 minutes maximum après leur arrivée sur le podium à côté de l'arrivée sur Viale Europa.

ARTICLE 18. SERVICE MEDICAL

Les soins médicaux en course sont assurés par trois ambulances et deux médecins de course : Dr. Nadia Lazzerini et Dr. Fabio Beretta. L'Hôpital près du parcours est l'Ospedale Unico del Valdarno Santa Maria alla Gruccia in Montevarchi – tel. (+39)055-91061.

ARTICLE 19. ECOLOGIE

En accord avec la campagne écologique soutenue par l'UCI et pour une bonne gestion des déchets dans l'environnement, les participants sont priés de ne rien jeter au long de la route mais de bien vouloir les remettre dans les « zones vertes – Litter feed zone » indiquées par des panneaux et situées aux km... 42 – 66 – 91,5 – 116,5 .- sur le lieudit Montemarciano/Loro Ciuffenna km 60. Persignano – km...84.- km 109,5....Piantravigne – km 130. Tasso et km 157. Monticello où il y aura du personnel affecté au ramassage.

Toute infraction de cette disposition sera sanctionnée selon les art. 2.2.025 et 12.1.007bis du règlement UCI.

ARTICLE 20. NORMES DE SECURITE ET DISPOSITIONS DE L'ORGANISATION

Puisque la course se déroule sur des routes nationales et provinciales de grand passage, la Direction de l'Epreuve se réserve le droit d'obliger à l'abandon les coureurs qui ont un retard non récupérable et qui se trouvent sans couverture de sécurité soit de l'Organisation, soit des forces de l'ordre pour la sauvegarde de la sécurité des coureurs mêmes aussi bien que des autres usagers de la route et pour éviter de gêner gravement la circulation.

Le retard est déterminé par le temps établi par l'autorisation et par le décret de suspension temporaire de la circulation. Les coureurs qui sont doublés par le véhicule avec le panneau « Fine Gara Ciclistica » doivent abandonner la course et rouler dans le respect des règles du Code de la Route.

ARTICLE 21. CONSENTEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Chaque participant inscrit donne son consentement à l'Organisation pour l'utilisation gratuite, indéfiniment et dans le monde entier, y compris le transfert à des entités tierces, de ses données et images prises lors de l'événement, y compris à des fins commerciales, conformément à l'Art. 28 du règlement UE 2016/679.

ARTICLE 22. DISPOSITIONS GENERALES

Aucun ne sera autorisé à suivre la course sauf les personnes indiquées lors de la remise des pièces au titulaire du véhicule. Tout ajout ou éventuelle modification devra être signalé au Directeur de l'épreuve.

Les conducteurs des véhicules et motos accrédités, doivent respecter les règles du Code de la Route ainsi que les dispositions du Directeur de l'épreuve et de ses collaborateurs. Ne sont en aucun cas autorisées à suivre la course les personnes qui n'ont aucune fonction reconnue par les Organisateurs et inhérentes aux divers services. La Société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages découlant d'accidents survenus avant, pendant ou après la course à des spectateurs ou autres personnes, même étrangères à la manifestation, à la suite d'actions non perpétrées par cette même organisation.

Pour tous les points non prévus au présent règlement, les règlements UCI - FCI et de l'Etat Italien sont d'application.

ARTICLE 23. COLLEGE DES COMMISSAIRES

Le Collège des Commissaires est composé par :

Président du Collège	Nevenka SREŠ (SLO)
Commissaire	Gianluca CROCETTI
Commissaire	Sofia GUARDUCCI
Commissaire sur moto	Antonio BISIGNANI
Commissaire sur moto	Davide CELESTINO
Commissaire juge à l'arrivée	Luca MASUTTI

Le Président WALTER PIERAZZI

La Direction de l'Epreuve STEFANO RONCHI - RAFFAELE BABINI - ERCOLE MEALLI